



La gestion
des déchets
amiantés



Agissez en toute conformité,
maîtrisez vos dépenses
et dégagez-vous du temps
au profit de votre cœur d'activité !

En partenariat avec :



La gestion des déchets amiantés, une problématique pour les entreprises artisanales du bâtiment

Vous devez faire face à des démarches administratives, à des coûts importants, ainsi qu'à de potentielles difficultés logistiques et géographiques.

Même dans le cadre de déchets amiantés en petite quantité (notamment les déchets d'équipements de protection individuelle (EPI)...)

La gestion des déchets amiantés fait l'objet d'une réglementation très stricte quel que soit leur volume.

Chaque acteur sur un chantier, producteur ou détenteur des déchets, est responsable de leur retrait jusqu'à leur élimination.

Une obligation :

assurer la traçabilité - origine des déchets, quantité, caractéristiques, destination, transport et modalités de traitement ou d'élimination - pour garantir un traitement conforme à la réglementation de l'intervention à l'élimination.

Réductions
spéciales pour
les adhérents
CAPEB

Découvrez notre accompagnement :
une gestion personnalisée via une plate-forme dédiée constituée de spécialistes.

Pour chaque chantier

01 Fourniture d'un kit complet d'EPI pour une intervention en Niveau d'empoussièrement 1 (- de 100 f/L) : combinaisons, masques, lunettes, gants...

02 Fourniture du conditionnement adapté aux déchets de votre chantier (corrélation emballage et poids) : respect des conditions d'emballage et conformité des déchets.

03 Prise en charge des démarches administratives en amont pour la gestion des déchets amiantés : certificat d'acceptation préalable (CAP), Bordereau de suivi de déchets amiantés (BSDA).

04 Collecte de vos déchets (lieu de votre choix) et livraison dans un centre agréé selon un protocole de sécurité règlementaire.

05 Élimination de vos déchets via un centre de traitement agréé.

06 Retour du BSDA justifiant l'élimination règlementaire de vos déchets.

Agissez en toute conformité, maîtrisez vos dépenses et dégagez-vous du temps au profit de votre cœur d'activité !

Pour en savoir plus : tél. 01 64 11 85 10

www.diagnostic-amiante-decontamination-desamiantage.com